

**Arrêté cadre n° 2018/10 portant localisation et délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2017 déterminant le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017 ;

Vu la consultation du CTSD en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Localisation et délimitation des unités de contrôle

Article 1 : La DIRECCTE Grand Est compte 20 unités de contrôle dont la localisation s'établit comme suit :

ARDENNES :

Une unité de contrôle **08-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Ardennes dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

AUBE :

Une unité de contrôle **10-1**, rattachée à l'Unité Départementale de l'Aube dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MARNE :

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de la Marne :

Unité de contrôle **51-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **51-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

HAUTE MARNE :

Une unité de contrôle 52-1, rattachée à l'Unité Départementale de la Haute Marne dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MEURTHE ET MOSELLE :

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Territoriale de Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle **54-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **54-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

MEUSE :

Une unité de contrôle **55-1**, rattachée à l'Unité Départementale de la Meuse dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MOSELLE :

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de Moselle:

Unité de contrôle **57-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique..

Unité de contrôle **57-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **57-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

BAS RHIN :

Quatre unités de contrôle, rattachées à l'Unité Départementale du Bas Rhin:

Unité de contrôle **67-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de Contrôle **67-4** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

HAUT RHIN :

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale du Haut Rhin:

Unité de contrôle **68-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

VOSGES :

Une Unité de contrôle **88-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Vosges dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

REGION GRAND EST :

Une Unité Régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (URACTI), rattachée au Pôle Travail de l'Unité Régionale de la DIRECCTE et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Grand Est.

Localisation et délimitation des sections d'inspection du travail
--

Article 2 : Il est créé 171 sections d'inspection du travail en région Grand Est dont la localisation et la compétence sont déterminées comme suit :

Les sections d'inspections ont une compétence générale pour l'ensemble des entreprises localisées ou intervenant dans le périmètre géographique de la section, à l'exclusion :

- des compétences spécifiques dévolues aux sections en charge des entreprises agricoles, qui peuvent inclure en leur sein un secteur généraliste ou une extension sectorielle par code APE,
- des sections en charge des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire pour tout le département,
- des sections à dominante identifiée transport via des rattachements code APE,

Les sections en charge du contrôle des entreprises agricoles sont notamment compétentes pour les entreprises assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et sont également compétentes pour les travaux réalisés par toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Selon les organisations locales et les réalités territoriales, les annexes préciseront les codes NAF possiblement rattachés aux sections agricoles.

Chaque département compte une section d'inspection du travail en charge du contrôle des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire au sein du département, qui est également compétente pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports. Les arrêtés de localisation préciseront au sein de chaque département le périmètre de compétence au sein des gares pour les entreprises domiciliées et les chantiers réalisés. A l'exception des départements du BAS RHIN et du HAUT RHIN, les commerces inclus dans les gares ferrées relèvent de la compétence de ces sections.

Concurremment avec les sections d'inspection, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle à la Lutte contre le Travail Illégal a une compétence générale de contrôle des situations de travail illégal et du contrôle du respect des dispositions relatives aux salariés détachés temporairement en France par une entreprise non établie en France, sur l'ensemble de la région.

Au-delà du cadre ci-dessus fixé, les sections d'inspection du travail se répartissent comme suit :

ARDENNES

Unité de contrôle 08-1 : Sept sections d'inspection du travail.

AUBE :

Unité de contrôle 10-1 : Dix sections d'inspection du travail.

MARNE :

Unité de contrôle 51-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 51-2 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUTE MARNE

Unité de contrôle 52-1 : Six sections d'inspection du travail.

MEURTHE ET MOSELLE :

Unité de contrôle 54-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 54-2 : Neuf sections d'inspection du travail.

MEUSE

Unité de contrôle 55-1 : Six sections d'inspection du travail.

MOSELLE

Unité de contrôle 57-1 (UC Moselle Nord) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-2 (UC Moselle Est) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-3 (UC Moselle Sud) : Neuf sections d'inspection du travail.

BAS RHIN

Unité de contrôle 67-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-2 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-3 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de Contrôle 67-4 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUT RHIN

Unité de contrôle 68-1 : Sept sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-2 : Six sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-3 : Douze sections d'inspection du travail.

VOSGES

Unité de contrôle 88-1 : Onze sections d'inspection du travail.

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet le 3 avril 2018 pour chaque département concomitamment à la publication des arrêtés délimitant les secteurs géographiques et d'activité des unités de contrôle et des sections.

Article 4 :

Les Responsables des Unités Départementales de la DIRECCTE Grand Est sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et des préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

Fait à Strasbourg, le 26 mars 2018



Danièle GIUGANTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Arrêté n° 2018/20 portant localisation et délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail du département des VOSGES**

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2017 déterminant le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017 ;

Vu la consultation du Comité Technique des Services Déconcentrés en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté cadre régional du 26 mars 2018 portant organisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région GRAND EST ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1

L'unité de Contrôle des VOSGES couvre l'intégralité du périmètre géographique du département.

Article 2

L'Unité de Contrôle du département des VOSGES compte 11 sections d'inspection du travail, parmi lesquelles :

- Neuf sections d'inspection généralistes,
- Deux sections (n°10 et 11) compétentes notamment pour les entreprises agricoles assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et également pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature

qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Les sections agricoles sont également en compétence pour les activités de transports pour compte d'autrui relevant des codes APE suivants :

4910Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
4920Z Transports ferroviaires de fret
ainsi que les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003
4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932Z Transports de voyageurs par taxis
4939A Transports routiers réguliers de voyageurs
4939B Autres transports routiers de voyageurs
4939C Téléphériques et remontées mécaniques
4941A Transports routiers de fret interurbains
4941B Transports routiers de fret de proximité
4942Z Services de déménagement
5030Z Transports fluviaux de passagers
5040Z Transports fluviaux de fret
5110Z Transports aériens de passagers
5121Z Transports aériens de fret
5224B Manutention non portuaire
5229A Messagerie, fret express
5229B Affrètement et organisation des transports
8690A Ambulances

La section n° 10 est par ailleurs compétente sur l'ensemble du département pour des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire et également pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports. La compétence de cette section d'inspection du travail est étendue aux chantiers de bâtiment réalisés au sein des gares SNCF lorsque la maîtrise d'ouvrage relève de la SNCF. Les commerces implantés au sein des gares relèvent également de la section dédiée.

Article 3 :

La localisation et la délimitation des sections d'inspection du travail des VOSGES s'établissent comme suit :

SECTION N°1

Les communes suivantes :

AINGEVILLE	GEMMELAINCOURT	ROZEROTTE
AULNOIS	GENDREVILLE	SAINT-OUEN-LÈS-PAREY
AUZAINVILLIERS	HAGNÉVILLE-ET-RONCOURT	SAINT-REMIMONT
BAZOILLES-ET-MÉNIL	HARÉVILLE	SANCHEY
BELMONT-SUR-VAIR	LIGNÉVILLE	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE
BULGNÉVILLE	MALAINCOURT	SAUVILLE
CHANTRAINE	MANDRES-SUR-VAIR	SURIAUVILLE
CHAUMOUSEY	MÉDONVILLE	THEY-SOUS-MONTFORT
CONTREXÉVILLE	MONTHUREUX-LE-SEC	THUILLIÈRES
CRAINVILLIERS	MORVILLE	URVILLE
DINOZÉ	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE
DOMBROT-LE-SEC	NORROY	VALFROICOURT
DOMBROT-SUR-VAIR	OFFROICOURT	VALLEROY-LE-SEC
DOMÈVRE-SOUS-MONTFORT	PAREY-SOUS-MONTFORT	VAUDONCOURT

DOMJULIEN
ESTRENNES
LES FORGES

RANCOURT
REMONCOURT
RENAUVOID

VIVIERS-LÈS-OFFROICOURT
VRÉCOURT

EPINAL 1 rive GAUCHE

Les rues suivantes :

Rue BOULAY DE LA MEURTHE
Avenue VICTOR HUGO
Rue de Bénaveau
rue DU PROFESSEUR ROUX
Rue DU MARECHAL LYAUTEY
Rue DES PETITES BOUCHERIES
Rue D OLIMA
Quai DES BONS ENFANTS
Rue D ALSACE
rue GENERAL DE REFFYE
Place DU GENERAL DE GAULLE
Rue RUALMENIL
Rue DES MINIMES
Rue DU 149EME RI
Chemin PERNOT

Quai CONTADES

Place JEANNE D ARC
Avenue MARECHAL DE LATTRE DE
Avenue DU GENERAL DE GAULLE
rue GENERAL HAXO
Rue FRANCAIS
Quai DU COLONEL RENARD
Impasse DU BELVEDERE
Rue LEOPOLD BOURG
DU MUSEE
Rue BEL AIR
Quai DU MUSEE
Rue DE REMIREMONT
Rue EDOUARD CALAME
Rue DE LA CHIPOTTE
Place JEAN CHIPOT
Rue NEUVE GRANGE
Rue AUBERT
Rue FRANCOIS DE NEUFCHATEAU
Rue PONSCARME
Rue DE LA DEVALLEE
Rue NOTRE DAME DE LORETTE
Rue DU PASSEUR
Rue DU PROFESSEUR ROUX
Rue DU 21E CORPS D
Rue DU CHAMP DE TIR

Rue PAUL OULMONT
Rue DE LA CHIPOTTE
Rue CHARLES PINOT
Rue PARMENTIER
Rue PAUL OULMONT
Rue DES TEINTURIERS
Rue DU 62EME RA
Rue DE BENAUEAU
Place BEAUDOIN
Rue JEAN JAURES
Rue COUR BILLOT
Lieu dit EMPRISE SNCF
Quai LOUIS LAPICQUE
Rue DE 7EME ARMEE
Rue DU MARECHAL JOFFRE

Rue des tisserands

GENERAL DE REFFYE
DU GENERAL DE GAULLE
MARECHAL DE LATTRE DE TASS
COMMERCIAL 4 NATIONS
Rue DU LEVANT
Rue DOM POTHIER
CHAUD COTE
Rue PASTEUR
Faubourg DE NANCY
GENERAL HAXO
Route GENERAL SERE DE RIVIERES
COTE CABICHE
Rue CHARLES PENSEE
Rue DE BEZONFOSSE
Rue DE LA COTE MAUVRAIE
Rue DE L ABBE GREGOIRE
QUARTIER LA MAGDELEINE
Rue DES 4 VENTS
Rue ANATOLE FRANCE
Impasse MADELEINE GEORGES
Rue DE LA BOISSELLERIE
Rue CHARLES LEMOYNE
Rue DU POLYGONE
Avenue DE LA REPUBLIQUE
Place DES 4 NATIONS

Rue COTE CHAMPION
Rue DU CENTRE
Rue DE LA CAMERELLE
TER Chemin DE LA CLE
Route GENERAL SERE DE RIVIERES
Rue DE LA FORET
Rue NICOLAS BELLOT
Rue MAURICE BARRES
Rue DU HAUT DES CHAMPS
Impasse DE LA CLE D
Rue DE COURCY
Rue LEOPOLD BOURG
Rue GASTON ZINCK
D Rue CHRISTOPHE DENIS
Rue PIERRE ET MARIE CURIE
Avenue MARECHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY
Rue DES PETITES BOUCHERIES
Avenue DUTAC
Rue DES CATHERINETTES
Impasse FRANCAIS
Avenue DE LA REPUBLIQUE
HUMBERTOIS
Impasse DU PRE SAINT ANTOINE
Rue DES ACACIAS
LES COTEAUX DE ST LAURENT
Rue BRANDENBERGER
Place GEORGES CLEMENCEAU
QUARTIER LA MAGDELEINE
Rue DES MINIMES
Rue DES POMPES
Rue RENE PERROUT
Rue DES 4 VENTS
Place JEANNE D ARC
Rue ABBE CLAUDE
Rue BOULAY
Rue COUVAL
Rue GENERAL HAXO PROLONGEE
Rue PIERRE SIMONET
BIS Rue DES MINIMES
Place DU SOUVENIR
Rue DE LA 2EME DB

Rue CAPITAINE ROOS	Rue DOM CALMET	Rue du Char d'Argent
Rue DE LA CLE D	Rue DE LA CROIX ROUGE	Avenue MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
Avenue DE LA LOGE BLANCHE	GALERIE SAINT NICOLAS	BIS Rue CHAR D ARGENT
Rue CHAR D ARGENT	Rue COTE CABICHE	A Rue D ALSACE
Rue ARMAND COLLE	Rue GEORGES DE LA TOUR	Rue DR LAFLOTTE ET ANC
Impasse DE LA CROIX ROUGE	BIS Rue DE LA CLE d'OR	Place LAGARDE
Rue JEAN VIRIOT	Rue DE LA COTE MAUVRAIE	Rue KOECHLIN
Avenue DU GENERAL DE GAULLE	Rue GENERAL DE REFFYE	Rue OBERKAMPF
Rue PRESIDENT DOUMER	Chemin DES PRINCES	Chemin DE LA HAIE DU
Avenue DUTAC	Rue ARMAND COLLE	BIS Rue DE NANCY
LA COUR BILLOT	Rue FERDINAND BRUNOT	Impasse DES BLANCHISSEUSES
Rue DES ETATS UNIS	Rue DE BERTRAMENIL	Rue JACQUARD
Rue DE NANCY	Rue DU CHAMPBEAUVERT	LE CHAR D ARGENT
Rue DE LA MARNE	Place DES 4 NATIONS	Rue NICOLAS BELLOT
Rue CHRISTOPHE DENIS	Place PINAU	Rue PONSCARME
Place EMILE STEIN	Rue VINCENT CLAUDON	Rue DU 21E TIRAILLEUR ALGERIEN
Rue VAUTRIN	LE VIEUX PONT	VIEUX ST LAURENT
Rue JACQUARD	Rue GENERAL HENRYS	Rue JACQUES CALLOT
Rue GENERAL HAXO	CENTRE COMMERCIAL 4 NATIONS	GALERIE SAINT NICOLAS
Rue DE BITOLA	Rue LIEUTENANT LEONARD	Rue EMILE DURKHEIM
Quai ANDRE BARBIER	BERTRAMENIL	Rue DE LA BASSOTTE
Place JEAN CHIPOT	Quai CONTADES	Avenue DE LA LOGE BLANCHE
Chemin DE LA CLE D	Rue CH DENIS PROLONGEE	Rue CHAR D ARGENT
Rue DES GRAVEURS	Rue CHARLES RENEL	Rue DE LA CAMERELLE
Rue COTE CABICHE	Passage GAI SOLEIL	LE GRAND MERY
Rue VIVIANI	Rue FRANCOIS DE NEUFCHATEAU	Quai DU MUSEE
Quai MICHELET	Place DU GENERAL DE GAULLE	Rue EMILE DURKHEIM
Rue NEUVE GRANGE	Rue DU PONANT	Rue POINT DU JOUR
Rue ANTOINE HURALT	Rue DE LA VERTE COLLINE	Chemin DE LA TAVIANE
Impasse DES BLANCHISSEUSES	LE CHAMP DU PIN	Rue DU COUCHANT
Rue GALTIER	Impasse PONSCARME	Rue DE LA VIAGE
Place GEORGES CLEMENCEAU	Rue CHARLET	Chemin DE LA CLE D'OR
Rue DE L EPARGNE	Rue DE REMIREMONT	Rue CENTRE SAINT LAURENT
Rue DU PAQUIS	Rue JEAN JAURES	Chemin DES CITES RYDER
Rue DU BOUDIQU	Rue ALBERT 1ER	Rue Philippe SEGUIN

SECTION N°2

Les communes suivantes :

ARCHETTES	DOUNOUX	LE MAGNY
LA BAFFE	FONTENOY-LE-CHÂTEAU	MONTMOTIER
BAINS-LES-BAINS	GRANDRUPT-DE-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS
BELLEFONTAINE	GRUEY-LÈS-SURANCE	TRÉMONZEY
LA CHAPELLE-AUX-BOIS	HADOL	URIMÉNIL
CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	HARSAULT	UZEMAIN
LE CLERJUS	HAUTMOUGEY	VAUDÉVILLE
DEYVILLERS	LA HAYE	VIOMÉNIL
DIGNONVILLE	JEUXEY	LES VOIVRES
DOGNEVILLE	LONGCHAMP	XERTIGNY

ÉPINAL RIVE DROITE

rue DE LA BASSE ROLLAND
rue DE LAUFROMONT
quai DE DOGNEVILLE
rue DU GENERAL LECLERC
rue THIERS
avenue ROSE POIRIER
Faubourg D AMBRAIL
rue DE LORRAINE
avenue GAMBETTA
Chem. LA BELLE AU BOIS DORMANT
rue DE LA VOIVRE
allée DES CHENES
rue DES CHAMPS PERRIN
rue FRANCOIS BLAUDEZ
rue DU CLAIR MATIN
rue ABEL FERRY
allée DES BLANCHES CROIX
avenue DES VILLES DE FRANCE
rue DE LA PREFECTURE
rue D AMBRAIL
quai DU COLONEL SEROT
rue LOUIS BARTHOU
rue ARISTIDE BRIAND
rue ST MICHEL
rue DES CHAMPS CLEMENT
CASERNE VARAIGNE
avenue DU PRESIDENT KENNEDY
allée DES NOISETIERS
avenue DES TEMPLIERS
avenue PIERRE BLANCK
rue CHARLES PERRAULT
chemin DE LA JUSTICE
rue JACQUES PREVERT
ERNEST RENAN
l'impasse ST JOSEPH
avenue DE LA FONTENELLE
ce FRANCOIS GEORGIN
rue LOUIS BLERIOD
rue DES PAQUERETTES
rue FUSILLES RESISTANCE
avenue LEON BLUM
rue ABBE FRIESENHAUSER
chemin DE LA CREUSE
Place DES VOSGES
Le CLOSEL
avenue DES CEDRES
rue D AMBRAIL
rue DU PRESIDENT KENNEDY

LE SAUT LE CERF
avenue HENRI SELLIER
rue LORMONT
rue DE ST DIE
allée DES TILLEULS
chemin DES COYOLOTS
rue GEORGIN
BIS avenue DE ST DIE
place EDMOND HENRY
rue DE LA MAIX
place DE L'ATRE
rue DES PERVENCHES
route D ARCHETTES
allée DES ROSES
avenue SALVADOR ALLENDE
DU HAUT DES ETAGES
rue LEON BLUM
rue DES JARDINIERS
allée DES FLEURS
rue DES PRIMEVERES
rue DU MARECHAL VICTOR
route DES FORGES
DES PRIMEVERES
rue DU MARTINET
avenue DE ST DIE
chemin DE LA CENSE FIGAINE
chemin HINGRAY
rue DU 170EME RI
quare DES COLOMBES
allée DES EPICEAS
rue LEFEBVRE
rue DE LA COMEDIE
rue CAPITAINE LAVALLEE
rue DES NOIRES HALLES
rue 4E CHASSEUR A CHEVAL
allée DES AULNES
Faubourg DE POISSOMPRE
rue RICHARD AUVRAY
IMONT
rue ANDRE JACQ
E INDUSTRIEL LA VOIVRE
rue HENRI SELLIER
ASSE DES PRES
rue ST NICOLAS
DU 11EME GENIE
avenue DE PROVENCE
chemin DE RAZIMONT
chemin LA BELLE AU BOIS DORMANT

route D ARCHETTES
rue DE L OISEAU BLEU
DE LA PREFECTURE
avenue DE BEAUSITE
rue DU GAYETON
rue DU DOYENNE
rue DE L IMAGERIE
impasse rue HAUTE
COTE VINSEAUX
allée DES COQUELICOTS
rue DES CORVEES
rue JULES MELINE
CLAUDE BASSOT
chemin DU PRE SERPENT
place DES VOSGES
Rue DU PARC
rue HENRI GUINGOT
impasse LOUIS BLERIOD
rue THIERRY DE HAMELANT
chemin DU PETIT POU CET
place D AVRINSART
rue DU COUARAIL
THIERRY DE HAMELANT
rue JEAN MOULIN
DES SOUPIRS
CHEMIN DU CHATEAU
rue ANDRE VITU
TRANCHEE DE DOCELLES
place GUILGOT
DE COURCY
place ALEXIS IGNACE
rue JEAN CHARLES PELLERIN
ruelle DU COTEAU
BASSE DES PRES
rue DU MOULIN
DE LA BASILIQUE
BEAU SITE
rue DU PARC
ANT LA VOIVRE
DE LA COMEDIE
CASERNE VARAIGNE
Rue THIERS
chemin DE LA JUSTICE
impasse rue HAUTE
7 rue LOUIS BLERIOD
rue GILBERT
rue DU CHAT BOTTE
chemin DE CADET ROUSSELLE

DE LA VOIVRE
allée DE L AUBEPINE
rue DES VILLES JUMEELES
quai JULES FERRY
place ST GOERY
SAUT LE CERF
rue RAYMOND POINCARE
rue ALBERT CAMUS
rue DE LA TRANCHEE
allée DES JONQUILLES
chemin DU MOULIN
rue JEAN DE LA FONTAINE
rue DU PALAIS DE JUSTICE
rue ERNEST RENAN
chemin DE LA BAUDENOTTE
rue DES HALLES
chemin DU PETIT POUCKET
DES HALLES
COTE VINSEAUX
rue DU HAUT DES ETAGES
rue ALPHONSE DE LAMARTINE
rue DE BELLEVUE
avenue DES PROVINCES
rue PAUL ROSAYE
LOUIS BLERHOT
rue DU CHAUFFOUR
rue CLAUDE GELLEE
rue DE LA BAZAINE
avenue DES TERRES SAINT JEAN
rue ANDRE VITU
rue DES SOUPIRS
rue DES TERRES SAINT JEAN
rue EMILE ZOLA
rue ANTOINE REVEILLE
rue DES CITES TSCHUPP
rue DE LA BAZAINE
place DES VOSGES
rue DU CHEVREUIL
avenue ROBERT SCHUMANN
rue DU VALLON
allée DES FRENES
rue LEON SCHWAB
rue ST GOERY
rue FRANCOIS BLAUDEZ
rue IRENE JOLIOT CURIE
rue DES CORVEES PROLONGEE
rue ANDRE VITU
rue DE LA BASILIQUE
route DE JEUXEY
rue DE GOLBEY

rue ROLAND THIERY
rue PELLET
rue DE LA PELLE
rue PROFESSEUR VILLE
DE LA LOUVIERE
rue DU SAULCY
chemin DU CHAPERON ROUGE
ROCHE
allée DES ERABLES
VOIVRE
rue DU CHAPITRE
rue JEAN VILLARS
route DE GERARDMER
rue DES TEMPLIERS
chemin LA BELLE AU BOIS DORMANT
rue DU MERLE BLANC
rue GILBERT GRANDVAL
rue JEANMAIRE
allée DES ECUREUILS
rue PASTEUR BOEGNER
rue DU HAUT DES CARRIERES
chemin DES PATIENTS
route DE JEUXEY
place EUGENE GLEY
rue DU TAMBOUR MAJOR
chemin DES GARDES
chemin DU PORT
chemin DE CADET ROUSSELLE
LEO VALENTIN
place D AVRINSART
rue DES PERCE NEIGE
chemin DU SAUT LE CERF
rue DE HAOUIFOSSE
rue DES COURTES ROYES
rue DU HAMEAU DE RAZIMONT
rue DE LA CALANDRE
chemin DES MURGERES
rue HONORE DE BALZAC
Rue TERRES ST JEAN
allée DU DOMAINE
rue EMILE MOSELLY
ce LUC ESCANDE
rue CLAUDE CARDINET
chemin DES PATTES DE CHAT
JULES MELINE
rue DU STRUTHOF
rue DES CHAMPS ST MICHEL
RES ST JEAN
rue DE COURCY
rue DE L EPI

BIS quai DE DOGNEVILLE
impasse DE LA MAYOLLE
rue MONSEIGNEUR EVRARD
rue DERRIERE LE CHATEAU
square DES HIRONDELLES
avenue ROSE POIRIER
4E CHASSEUR A CHEVAL
rue MARC RUCART
chemin DIT DE PREFOISSE
impasse ST MAURICE
rue DE LA 40 SEMAINE
rue DE LA BAUDENOTTE
Rue BEAU SITE
rue DE LA FONTENELLE
rue DES SAPINS
rue DU BOIS DE LA VOIVRE
rue DU CHAUD COTE
chemin DU PORT
rue FONDATION PRUD HOMME
rue DES ANCIENS D AFN
chemin DU CLAIR SAPIN
Lot. DU DOMAINE DE FAILLOUX
PEMENT LA VIERGE
NOIRES EAUX
place DU MARECHAL FOCH
RUE DES CORVEES PROLONGEE
faubourg DE POISSOMPRE
place ST GOERY
impasse ST MAURICE
rue DU LIEUTENANT DE RAVINEL
impasse DES GENETS
chemin DIT DE PREFOISSE
DU MERLE BLANC
rue DE LA TUILERIE
impasse ST MAURICE
rue DE L ECOLE NORMALE
chemin DU PRE SERPENT
Passage DU CHAPERON ROUGE
Rue LORMONT
rue DES TULIPES
rue DU CERF
allée DE LA GALETTE
chemin DU PETIT RAZIMONT
allée DES BOULEAUX
TERRAIN DE LA ROCHE
COTE DE LA VIERGE
bourg DE POISSOMPRE
rue GAMBETTA
TRANCHEE DE DOCELLES
rue DU COLOMBIER

impasse DE LA MAYOLLE
rue ROSE POIRIER
rue DES CEDRES
chemin D'UZEFANG
rue FREDERIC CHOPIN
allée DES RAPAILLES
rue PAUL MIEG
place DE L'ATRE
rue DU SOUVENIR FRANCAIS
route DE JEUXEY
place DU MARECHAL FOCH
place DES VIEUX MOULINS
rue ENTRE LES 2 PORTES
rue DE LA LOUVIERE
rue DES EPINETTES
chemin DE FAILLOUX
rue LEO VALENTIN
chemin DE LA ROCHE
Place D AVRINSART
route D ARCHETTES
chemin DES PATIENTS
rue GILBERT

rue DES BOUTONS D OR
impasse ST JOSEPH
rue LEON SCHWAB
rue ABBE SINTEFF
place EDMOND HENRY
allée DU BOIS
impasse DU HAUT FINOT
faubourg D AMBRAIL
EMILE ZOLA
rue MARIE MARVINGT
rue ROBERT SCHUMAN
rue DE LA CHANDELEUR
chemin DU CHAPERON ROUGE
rue DU 11EME GENIE
route DE GERARDMER
rue ANDRE PFLUG
rue DE CENDRILLON
rue CHRISTOPHE DOUBLAT
rue DE GRENNIVO
allée DES LILAS
GRE MOI
rue DE LA BASSE DESIE

AU ROSE POIRIER
allée DU PARC
rue CENSE AUBRY
chemin DE DOGNEVILLE
QUAI DU COLONEL SEROT
l'impasse LOUIS BLEROT
TERRES ST JEAN
FAING
VERS L ETANG DE CHANTRAINE
CASERNE VARAIGNE
DU CLAIR MATIN
OTE DE LA VIERGE
ST NICOLAS
DE BELLEVUE
place DES DEPORTES
allée DES MUGUETS
chemin DES SAPINS
COURS
rue PIERRE BLANCK
rue DES PROVINCES

SECTION N°3

Les communes suivantes :

LES ABLEUVENETTES
AHÉVILLE
AINVELLE
AMEUVELLE
ATTIGNY
BAINVILLE-AUX-SAULES
BAZEGNEY
BEGNÉCOURT
BELMONT-LÈS-DARNEY
BELRUPT
BLEURVILLE
BLEVAINCOURT
BOCQUEGNEY
BONVILLET
BOUZEMONT
CHÂTILLON-SUR-SAÔNE
CHAVELOT
CIRCOURT
CLAUDON
DAMAS-ET-BETTEGNEY
DAMBLAIN
DARNEY
DARNIEULLES
DOMBASLE-DEVANT-DARNEY

FOUCHÉCOURT
FRAIN
FRÉNOIS
FRIZON
GELVÉCOURT-ET-ADOMPT
GIGNÉVILLE
GIGNEY
GIRANCOURT
GIRMONT
GODONCOURT
GOLBEY
GORHEY
GRIGNONCOURT
HAGÉCOURT
HAROL
HENNECOURT
HENNEZEL
IGNEY
ISCHE
JÉSONVILLE
LAMARCHE
LÉGÉVILLE-ET-BONFAYS
LERRAIN
LIRONCOURT

MORIZÉCOURT
NONVILLE
ONCOURT
PIERREFITTE
PONT-LÈS-BONFAYS
PROVENCHÈRES-LÈS-DARNEY
RACÉCOURT
REGNÉVELLE
RELANGES
ROBÉCOURT
ROCOURT
ROMAIN-AUX-BOIS
ROZIÈRES-SUR-MOUZON
SAINT-BASLEMONT
SAINT-JULIEN
SANS-VALLOIS
SENAIDE
SENGES
SERÉCOURT
SEROUCOURT
THAON-LES-VOSGES
LES THONS
TIGNÉCOURT
TOLLAINCOURT

DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
DOMMARTIN-AUX-BOIS
DOMMARTIN-LÈS-VALLOIS
DOMPAIRE
ESCLES
ESLEY
FIGNÉVELLE
FOMEREY

MADONNE-ET-LAMEREY
MAREY
MARONCOURT
MARTIGNY-LES-BAINS
MARTINVELLE
MAZELEY
MONT-LÈS-LAMARCHE
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

UXEGNEY
LES VALLOIS
VAUBEXY
VAXONCOURT
VELOTTE-ET-TATIGNÉCOURT
VILLE-SUR-ILLON
VILLOTTE
VIVIERS-LE-GRAS

SECTION N°4

Les communes suivantes :

ANGLEMONT
ANOULD
ARRENTÈS-DE-CORCIEUX
AUMONTZEY
AYDOILLES
BADMÉNIL-AUX-BOIS
BARBEY-SEROUX
BAYECOURT
BAZIEN
BEAUMÉNIL
BELMONT-SUR-BUTTANT
BIFFONTAINE
BOIS-DE-CHAMP
BROUVELIEURES
BRÛ
BRUYÈRES
CHAMPDRAY
CHAMP-LE-DUC
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES
CHARMOIS-DEVANT-BRUYÈRES
CHENIMÉNIL
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
DESTORD
DEYCIMONT
DOCELLES
DOMÈVRE-SUR-DURBION
DOMFAING
DOMPIERRE

DOMPTAIL
ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE
FAYS
FIMÉNIL
FONTENAY
FRAIZE
FREMIFONTAINE
GÉRARDMER
GERBÉPAL
GIRECOURT-SUR-DURBION
GRANDVILLERS
GRANGES-SUR-VOLOGNE
GUGNÉCOURT
HERPELMONT
LA HOUSSIÈRE
JUSSARUPT
LAVAL-SUR-VOLOGNE
LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES
LAVELINE-DU-HOUX
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE
LIÉZEY
MÉMÉNIL
MÉNARMONT
MÉNIL-SUR-BELVITTE
MORTAGNE
LA NEUVEVILLE-DEVANT-LÉPANGES
NOMPATELIZE
NONZEVILLE

NOSSONCOURT
PADOUX
PALLEGNEY
PIERREPONT-SUR-L'ARENTÈLE
PLAINFAING
LES POULIÈRES
PREY
RAON-L'ÉTAPE - OUEST
REHAUPAL
LES ROUGES-EAUX
LE ROULIER
ROVILLE-AUX-CHÊNES
SAINTE-BARBE
SAINT-BENOÎT-LA-CHIPOTTE
SAINTE-HÉLÈNE
SAINT-PIERREMONT
SAINT-REMY
SERCOEUR
LE VALTIN
VERVEZELLE
VIENVILLE
VILLONCOURT
VIMÉNIL
XAFFÉVILLERS
XAMONTARUPT
XONRUPT-LONGEMER
ZINCOURT

SECTION N°5

Les communes suivantes :

AUTREY
AVILLERS
AVRAINVILLE
BATTEXEY
BETTEGNEY-SAINT-BRICE
BETTONCOURT

FLORÉMONT
GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE
GUGNEY-AUX-AULX
HADIGNY-LES-VERRIÈRES
HAILLAINVILLE
HARDANCOURT

REGNEY
REHAINCOURT
ROMONT
RUGNEY
SAINT-GENEST
SAINT-GORGON

LA BOURGONCE
BOUXIÈRES-AUX-BOIS
BOUXURULLES
BRANTIGNY
BULT
CHAMAGNE
CHARMES
CHÂTEL-SUR-MOSELLE
CLÉZENTAINÉ
DAMAS-AUX-BOIS
DEINVILLERS
DERBAMONT
ESSEGNEY
ÉVAUX-ET-MÉNIL
FAUCONCOURT

HERGUGNEY
HOUSSERAS
JEANMÉNIL
JORXEY
LANGLEY
MADEGNEY
MARAINVILLE-SUR-MADON
MORIVILLE
MOYEMONT
NOMEXY
ORTONCOURT
PONT-SUR-MADON
PORTIEUX
RAMBERVILLERS
RAPEY

SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
SAINT-VALLIER
LA SALLE
SAVIGNY
SOCOURT
TAINTRUX
UBEXY
VARMONZEY
VINCEY
LA VOIVRE
VOMÉCOURT
VOMÉCOURT-SUR-MADON
XARONVAL

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES-1

Tel que défini par l'article 14 du décret 2014-268 du 27 février 2014

Les rues suivantes :

Rue de Foucharupt	N° 4 à 9999
Rue Gambetta	N° pairs
Rue de la Gare	N° 13 à 65
Rue Général de Gaulle	N° impairs
Rue Le Corbusier	N° impairs
Place Saint Martin	N° pairs
Rue Laurent Pillard	N° 0 à 7 impairs et N° 0 à 10
Avenue de Robache	N° impairs
Route de Saulcy	N° 4 à 9999
Rue Thiers	N° impairs

SECTION N°6

Les communes suivantes :

ALLARMONT
BAN-DE-LAVELINE
BAN-DE-SAPT
BELVAL
BERTRIMOUTIER
LE BEULAY
CELLES-SUR-PLAINE
CHÂTAS
COINCHES
COLROY-LA-GRANDE
COMBRIMONT
LA CROIX-AUX-MINES
DENIPAIRE
DONCIÈRES
ENTRE-DEUX-EAUX
FRAPELLE
GEMAINGOUTTE

LA GRANDE-FOSSE
GRANDRUPT
HURBACHE
LESSEUX
LUBINE
LUSSE
LUVIGNY
MANDRAY
MÉNIL-DE-SENONES
LE MONT
MOUSSEY
MOYENMOUTIER
NAYEMONT-LES-FOSSES
NEUVILLERS-SUR-FAVE
PAIR-ET-GRANDRUPT
LA PETITE-FOSSE
LA PETITE-RAON

PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
LE PUID
RAON-L'ÉTAPE - EST
RAON-SUR-PLAINE
RAVES
REMOMEIX
SAINT-JEAN-D'ORMONT
SAINT-LÉONARD
SAINTE-MARGUERITE
SAINT-STAIL
LE SAULCY
SAULCY-SUR-MEURTHE
SENONES
LE VERMONT
VEXAINCOURT
VIEUX-MOULIN
WISEMBACH

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES 2

Tel que défini par l'article 14 du décret 2014-268 du 27 février 2014

Les rues suivantes :

Rue de Foucharupt	N° 0 à 4
Rue Gambetta	N° impairs
Rue de la Gare	N° 0 à 13
Rue Général de Gaulle	N° pairs
Rue Le Corbusier	N° pairs
Place Saint Martin	N° impairs
Rue Laurent Pillard	N° 7 à 16 impairs et N° 10 à 16
Avenue de Robache	N° pairs
Route de Saulcy	N° 0 à 4
Rue Thiers	N° pairs

SECTION N°7

Les communes suivantes :

CLEURIE	POUXEUX	SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT
ÉLOYES	RAON-AUX-BOIS	SAINT-NABORD
GIRMONT-VAL-D'AJOL	REMIREMONT	LE VAL-D'AJOL
JARMÉNIL	SAINT-AMÉ	

SECTION N°8

Les communes suivantes :

ARCHES	FRESSE-SUR-MOSELLE	LE SYNDICAT
BASSE-SUR-LE-RUPT	GERBAMONT	TENDON
LA BRESSE	LE MÉNIL	THIÉFOSSE
BUSSANG	RAMONCHAMP	LE THILLOT
CORNIMONT	ROCHESSON	VAGNEY
DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT	RUPT-SUR-MOSELLE	VECOUX
FAUCOMPIERRE	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	VENTRON
FERDRUPT	SAPUIS	
LA FORGE	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	

SECTION N°9

Les communes suivantes :

AMBACOURT	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	PUNEROT
AOUZE	GRAND	PUZIEUX
AROFFE	GREUX	RAINVILLE
ATTIGNÉVILLE	HARCHÉCHAMP	RAMECOURT
AUTIGNY-LA-TOUR	HARMONVILLE	REBEUVILLE
AUTREVILLE	HOUÉCOURT	REMICOURT
AVRANVILLE	HOUÉVILLE	REMOVILLE
BALLÉVILLE	HYMONT	REPEL
BARVILLE	JAINVILLOTTE	ROLLAINVILLE
BAUDRICOURT	JUBAINVILLE	ROUVRES-EN-XAINTOIS
BAZOILLES-SUR-MEUSE	JUVAINCOURT	ROUVRES-LA-CHÉTIVE

BEAUFREMONT	LANDAVILLE	RUPPES
BIÉCOURT	LEMMECOURT	SAINT-MENGE
BLÉMEREY	LIFFOL-LE-GRAND	SAINT-PAUL
BOULAINCOURT	LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS	SAINT-PRANCHER
BRECHAINVILLE	MACONCOURT	SANDAUCOURT
CERTILLEUX	MADECOURT	SARTES
CHÂTENOIS	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	SERAUMONT
CHAUFFECOURT	MATTAINCOURT	SIONNE
CHEF-HAUT	MAXEY-SUR-MEUSE	SONCOURT
CHERMISEY	MAZIROT	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE
CIRCOURT-SUR-MOUZON	MÉNIL-EN-XAINTOIS	THIRAU COURT
CLÉREY-LA-CÔTE	MIDREVAUX	TILLEUX
COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS	MIRECOURT	TOTAINVILLE
COUSSEY	MONCEL-SUR-VAIR	TRAMPOT
DARNEY-AUX-CHÊNES	MONT-LÈS-NEUFCHÂTEAU	TRANQUEVILLE-GRAUX
DOLAINCOURT	MORELMAISON	VALLEROY-AUX-SAULES
DOMBASLE-EN-XAINTOIS	NEUFCHÂTEAU	VICHEREY
DOMMARTIN-SUR-VRAINE	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHÂTENOIS	VILLERS
DOMRÉMY-LA-PUCELLE	OËLLEVILLE	VILLOUXEL
DOMVALLIER	OLLAINVILLE	VIOCOURT
FREBÉCOURT	PARGNY-SOUS-MUREAU	VITTEL
FRENELLE-LA-GRANDE	PLEUVEZAIN	VOUXEY
FRENELLE-LA-PETITE	POMPIERRE	VROVILLE
FRÉVILLE	POUSSAY	

SECTION N°10

Au titre de la compétence générale : **la commune de CORCIEUX**

Entreprises agricoles et les entreprises des transports pour compte d'autrui référencées ci-dessous :

4910Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

4920Z Transports ferroviaires de fret

ainsi que les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs

4932Z Transports de voyageurs par taxis

4939A Transports routiers réguliers de voyageurs

4939B Autres transports routiers de voyageurs

4939C Téléphériques et remontées mécaniques

4941A Transports routiers de fret interurbains

4941B Transports routiers de fret de proximité

4942Z Services de déménagement

5030Z Transports fluviaux de passagers

5040Z Transports fluviaux de fret

5110Z Transports aériens de passagers

5121Z Transports aériens de fret

5224B Manutention non portuaire

5229A Messagerie, fret express

5229B Affrètement et organisation des transports

8690A Ambulances

localisées dans les communes suivantes :

AINGEVILLE	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	RAON-L'ÉTAPE
ALLARMONT	GRANDRUPT-DE-BAINS	RAON-SUR-PLAINE
AMBACOURT	GRANDRUPT	REMICOURT
ANGLEMONT	GREUX	REMONCOURT
AOUZE	GRUEY-LÈS-SURANCE	REMOVILLE
AROFFE	HADOL	REPEL
AULNOIS	HAGNÉVILLE-ET-RONCOURT	ROMONT
AUTIGNY-LA-TOUR	HARDANCOURT	ROUVRES-EN-XAINTOIS
AUTREVILLE	HARÉVILLE	ROUVRES-LA-CHÉTIVE
AUTREY	HARMONVILLE	ROVILLE-AUX-CHÊNES
AUZAINVILLIERS	HARSAULT	ROZEROTTE
AVRANVILLE	HAUTMOUGEY	RUPPES
BAINS-LES-BAINS	LA HAYE	RUPT-SUR-MOSELLE
BALLÉVILLE	HOUÉCOURT	SAINTE-BARBE
BAN-DE-SAPT	HOUSSERAS	SAINT-BENOÎT-LA-CHIPOTTE
BAUDRICOURT	HURBACHE	SAINT-GENEST
BAZIEN	HYMONT	SAINT-GORGON
BAZOILLES-ET-MÉNIL	JEANMÉNIL	SAINT-JEAN-D'ORMONT
BELLEFONTAINE	JUBAINVILLE	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE
BELMONT-SUR-VAIR	JUVAINCOURT	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
BELVAL	LIGNÉVILLE	SAINT-MENGE
BIÉCOURT	LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS	SAINT-OUEN-LÈS-PAREY
BLÉMEREY	LUVIGNY	SAINT-PAUL
BOULAINCOURT	MACONCOURT	SAINT-PIERREMONT
BRÛ	MADECOURT	SAINT-PRANCHER
BULGNÉVILLE	LE MAGNY	SAINT-REMIMONT
BULT	MALAINCOURT	SAINT-REMY
BUSSANG	MANDRES-SUR-VAIR	SAINT-STAIL
CELLES-SUR-PLAINE	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	SANDAUCOURT
LA CHAPELLE-AUX-BOIS	MATTAINCOURT	LE SAULCY
CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	MAXEY-SUR-MEUSE	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE
CHÂTAS	MAZIROT	SAUVILLE
CHÂTENOIS	MÉDONVILLE	SENONES
CHAUFFECOURT	MÉNARMONT	SERAUMONT
CHEF-HAUT	MÉNIL-EN-XAINTOIS	SIONNE
CHERMISEY	MÉNIL-DE-SENONES	SONCOURT
CLÉREY-LA-CÔTE	MÉNIL-SUR-BELVITTE	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE
LE CLERJUS	LE MÉNIL	SURIAUVILLE
CLÉZENTAINÉ	MIDREVAUX	THEY-SOUS-MONTFORT
CONTREXÉVILLE	MIRECOURT	LE THILLOT
CORCIEUX	MONCEL-SUR-VAIR	THIRAU COURT
COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS	LE MONT	THUILLIÈRES
COUSSEY	MONTHUREUX-LE-SEC	TOTAINVILLE
CRAINVILLIERS	MONTMOTIER	TRANQUEVILLE-GRAUX
DARNEY-AUX-CHÊNES	MORELMAISON	TRÉMONZEY
DEINVILLERS	MORVILLE	URIMÉNIL
DENIPAIRE	MOUSSEY	URVILLE
DOLAINCOURT	MOYEMONT	UZEMAIN
DOMBASLE-EN-XAINTOIS	MOYENMOUTIER	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE
DOMBROT-LE-SEC	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHÂTENOIS	LE VAL-D'AJOL
DOMBROT-SUR-VAIR	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	VALFROICOURT

DOMÈVRE-SOUS-MONTFORT	NOMPATELIZE	VALLEROY-AUX-SAULES
DOMJULIEN	NORROY	VALLEROY-LE-SEC
DOMMARTIN-SUR-VRAINE	NOSSONCOURT	VAUDONCOURT
DOMPTAIL	OËLLEVILLE	LE VERMONT
DOMRÉMY-LA-PUCELLE	OFFROICOURT	VEXAINCOURT
DOMVALLIER	OLLAINVILLE	VICHEREY
DONCIÈRES	ORTONCOURT	VIEUX-MOULIN
DOUNOUX	PAREY-SOUS-MONTFORT	VILLERS
ESTRENNES	LA PETITE-RAON	VIOCOURT
ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE	PLEUVEZAIN	VIOMÉNIL
FAUCONCOURT	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	VITTEL
FERDRUPT	POUSSAY	VIVIERS-LÈS-OFFROICOURT
FONTENOY-LE-CHÂTEAU	LE PUID	LES VOIVRES
FREBÉCOURT	PUNEROT	VOMÉCOURT
FRENELLE-LA-GRANDE	PUZIEUX	VOUXEY
FRENELLE-LA-PETITE	RAINVILLE	VRÉCOURT
FRESSE-SUR-MOSELLE	RAMBERVILLERS	VROVILLE
GEMMELAINCOURT	RAMECOURT	XAFFÉVILLERS
GENDREVILLE	RAMONCHAMP	XERTIGNY
GIRMONT-VAL-D'AJOL	RANCOURT	

SECTION N°11

Au titre de la compétence générale : **la commune de LE THOLY**

Entreprises agricoles et les entreprises des transports pour compte d'autrui référencées ci-dessous :

4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932Z Transports de voyageurs par taxis
4939A Transports routiers réguliers de voyageurs
4939B Autres transports routiers de voyageurs
4939C Téléphériques et remontées mécaniques
4941A Transports routiers de fret interurbains
4941B Transports routiers de fret de proximité
4942Z Services de déménagement
5030Z Transports fluviaux de passagers
5040Z Transports fluviaux de fret
5110Z Transports aériens de passagers
5121Z Transports aériens de fret
5224B Manutention non portuaire
5229A Messagerie, fret express
5229B Affrètement et organisation des transports
8690A Ambulances

localisées dans les communes suivantes :

LES ABLEUVENETTES	ÉVAUX-ET-MÉNIL	PARGNY-SOUS-MUREAU
AHÉVILLE	FAUCOMPIERRE	LA PETITE-FOSSE
AINVELLE	FAYS	PIERREFITTE
AMEUVELLE	FIGNÉVELLE	PIERREPONT-SUR-L'ARENTÈLE
ANOULD	FIMÉNIL	PLAINFAING
ARCHES	FLORÉMONT	POMPIERRE
ARCHETTES	FOMEREY	PONT-LÈS-BONFAYS
ARRENTÈS-DE-CORCIEUX	FONTENAY	PONT-SUR-MADON

ATTIGNÉVILLE
ATTIGNY
AUMONTZEY
AVILLERS
AVRAINVILLE
AYDOILLES
BADMÉNIL-AUX-BOIS
LA BAFFE
BAINVILLE-AUX-SAULES
BAN-DE-LAVELINE
BARBEY-SEROUX
BARVILLE
BASSE-SUR-LE-RUPT
BATTEXEY
BAYECOURT
BAZEGNEY
BAZOILLES-SUR-MEUSE
BEAUFREMONT
BEAUMÉNIL
BEGNÉCOURT
BELMONT-LÈS-DARNEY
BELMONT-SUR-BUTTANT
BELRUPT
BERTRIMOUTIER
BETTEGNEY-SAINT-BRICE
BETTONCOURT
LE BEULAY
BIFFONTAINE
BLEURVILLE
BLEVAINCOURT
BOCQUEGNEY
BOIS-DE-CHAMP
BONVILLET
LA BOURGONCE
BOUXIÈRES-AUX-BOIS
BOUXURULLES
BOUZEMONT
BRANTIGNY
BRECHAINVILLE
LA BRESSE
BROUVELIEURES
BRUYÈRES
CERTILLEUX
CHAMAGNE
CHAMPDRAY
CHAMP-LE-DUC
CHANTRAINE
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES
CHARMES
CHARMOIS-DEVANT-BRUYÈRES
CHÂTEL-SUR-MOSELLE

LA FORGE
LES FORGES
FOUCHÉCOURT
FRAIN
FRAIZE
FRAPELLE
FREMIFONTAINE
FRÉNOIS
FRÉVILLE
FRIZON
GELVÉCOURT-ET-ADOMPT
GEMAINGOUTTE
GÉRARDMER
GERBAMONT
GERBÉPAL
GIGNÉVILLE
GIGNEY
GIRANCOURT
GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE
GIRECOURT-SUR-DURBION
GIRMONT
GODONCOURT
GOLBEY
GORHEY
GRAND
LA GRANDE-FOSSE
GRANDVILLERS
GRANGES-SUR-VOLOGNE
GRIGNONCOURT
GUGNÉCOURT
GUGNEY-AUX-AULX
HADIGNY-LES-VERRIÈRES
HAGÉCOURT
HAILLAINVILLE
HARCHÉCHAMP
HAROL
HENNECOURT
HENNEZEL
HERGUGNEY
HERPELMONT
HOUÉVILLE
LA HOUSSIÈRE
IGNEY
ISCHES
JAINVILLOTTE
JARMÉNIL
JÉSONVILLE
JEUXEY
JORXEY
JUSSARUPT
LAMARCHE

PORTIEUX
LES POULIÈRES
POUXEUX
PREY
PROVENCHÈRES-LÈS-DARNEY
PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
RACÉCOURT
RAON-AUX-BOIS
RAPEY
RAVES
REBEUVILLE
REGNÉVELLE
REGNEY
REHAINCOURT
REHAUPAL
RELANGES
REMIREMONT
REMOMEIX
RENAUVOID
ROBÉCOURT
ROCHESSON
ROCOURT
ROLLAINVILLE
ROMAIN-AUX-BOIS
LES ROUGES-EAUX
LE ROULIER
ROZIÈRES-SUR-MOUZON
RUGNEY
SAINT-AMÉ
SAINT-BASLEMONT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT
SAINTE-HÉLÈNE
SAINT-JULIEN
SAINT-LÉONARD
SAINTE-MARGUERITE
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
SAINT-NABORD
SAINT-VALLIER
LA SALLE
SANCHEY
SANS-VALLOIS
SAPOIS
SARTES
SAULCY-SUR-MEURTHE
SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
SAVIGNY
SENAIDE
SENONGES
SERCOEUR
SERÉCOURT

CHÂTILLON-SUR-SAÔNE	LANDAVILLE	SEROCOURT
CHAUMOUSEY	LANGLEY	SOCOURT
CHAVELOT	LAVAL-SUR-VOLOGNE	LE SYNDICAT
CHENIMÉNIL	LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES	TAINTRUX
CIRCOURT	LAVELINE-DU-HOUX	TENDON
CIRCOURT-SUR-MOUZON	LÉGÉVILLE-ET-BONFAYS	THAON-LES-VOSGES
CLAUDON	LEMMECOURT	THIÉFOSSE
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	LÉPANGES-SUR-VOLOGNE	LE THOLY
CLEURIE	LERRAIN	LES THONS
COINCHES	LESSEUX	TIGNÉCOURT
COLROY-LA-GRANDE	LIÉZEY	TILLEUX
COMBRIMONT	LIFFOL-LE-GRAND	TOLLAINCOURT
CORNIMONT	LIRONCOURT	TRAMPOT
LA CROIX-AUX-MINES	LONGCHAMP	UBEXY
DAMAS-AUX-BOIS	LUBINE	UXEGNEY
DAMAS-ET-BETTEGNEY	LUSSE	VAGNEY
DAMBLAIN	MADEGNEY	LES VALLOIS
DARNEY	MADONNE-ET-LAMEREY	LE VALTIN
DARNIEULLES	MANDRAY	VARMONZEY
DERBAMONT	MARAINVILLE-SUR-MADON	VAUBEXY
DESTORD	MAREY	VAUDÉVILLE
DEYCIMONT	MARONCOURT	VAXONCOURT
DEYVILLERS	MARTIGNY-LES-BAINS	VECOUX
DIGNONVILLE	MARTINVELLE	VELOTTE-ET-TATIGNÉCOURT
DINOZÉ	MAZELEY	VENTRON
DOCELLES	MÉMÉNIL	VERVEZELLE
DOGNEVILLE	MONT-LÈS-LAMARCHE	VIENVILLE
DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	MONT-LÈS-NEUFCHÂTEAU	VILLE-SUR-ILLON
DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE	MONTHUREUX-SUR-SAÔNE	VILLONCOURT
DOMÈVRE-SUR-DURBION	MORIVILLE	VILLOTTE
DOMFAING	MORIZÉCOURT	VILLOUXEL
DOMMARTIN-AUX-BOIS	MORTAGNE	VIMÉNIL
DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT	NAYEMONT-LES-FOSSES	VINCEY
DOMMARTIN-LÈS-VALLOIS	NEUFCHÂTEAU	VIVIERS-LE-GRAS
DOMPAIRE	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LÉPANGES	LA VOIVRE
DOMPIERRE	NEUVILLERS-SUR-FAVE	VOMÉCOURT-SUR-MADON
ÉLOYES	NOMEXY	WISEMBACH
ENTRE-DEUX-EAUX	NONVILLE	XAMONTARUPT
ÉPINAL RIVE GAUCHE	NONZEVILLE	XARONVAL
ÉPINAL RIVE DROITE	ONCOURT	XONRUPT-LONGEMER
ESCLES	PADOUX	ZINCOURT
ESLEY	PAIR-ET-GRANDRUPT	
ESSEGNEY	PALLEGNEY	

Article 4 :

Le présent arrêté prendra effet le 3 avril 2018. Les dispositions des arrêtés antérieurs concernant l'organisation et la délimitation des sections d'inspection du travail sont abrogées en ce qui concerne le département des VOSGES.

Article 5 :

Le Responsable de l'Unité Départementale des Vosges de la DIRECCTE Grand Est est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et de la préfecture des Vosges.

Fait à Strasbourg, le 26 mars 2018


Danièle GIUGANTI